

Samedi 30 octobre 2021

Rapport d'orientations - M. MONTIN - Président de l'AMF 15

Monsieur le Préfet,

Messieurs les Sénateurs,

Messieurs les Députés,

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Mesdames et Messieurs les élus régionaux et départementaux,

Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'Etat,

Monsieur le Colonel chef du groupement de Gendarmerie du Cantal

Mesdames et Messieurs les responsables des organismes partenaires de l'AMF 15

Madame le Maire de Mauriac qui nous accueille,

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents d'EPCI,

Chers collègues,

Merci à vous tous, Mesdames et Messieurs d'avoir pris sur votre temps, et qui plus est un Week-end pour participer à l'Assemblée générale des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal.

C'est notre première véritable AG depuis le renouvellement des conseillers municipaux de 2020, puisque que notre dernière Assemblée générale tenue en septembre dernier avait été quelque peu tronquée du fait de la crise sanitaire liée au Covid.

Cette AG est donc l'occasion pour nous de saluer, de rencontrer et d'accueillir les nouveaux élus qui représentant 45 % des Maires du Cantal.

Vous n'avez pas pris ces fonctions dans les meilleures conditions, certes, c'est le moins que l'on puisse dire. Toutefois malgré les difficultés de cette première année de mandat, je

souhaite vivement que cette fonction pour laquelle vous avez obtenu la confiance de vos concitoyens et de vos collègues du conseil municipal vous apporte bien des satisfactions.

Cette fonction de maire se complexifie régulièrement et demande de plus en plus d'investissements à ceux qui l'assume. Elle est aussi très enrichissante mais n'en attendez pas d'autres satisfactions que celles d'œuvrer pour votre commune, son développement et le service de vos concitoyens car vous serez plus souvent confronté à des sollicitations et revendications qu'à des félicitations et remerciements. Dans cette tâche vous savez que vous pouvez compter sur l'Association des Maires de France et sa déclinaison cantalienne, l'association des Maires du Cantal. Jean Luc dans son rapport vous a donné les grandes lignes de notre activité et donc à travers ceux-là de ce que vous pouvez attendre de l'AMF 15.

Je voudrais en profiter pour vous présenter parce que vous ne la connaissez pas forcément, celle qui est notre cheville ouvrière, et qui est à l'écoute des élus cantaliens pour vous accompagner dans cette tâche, je parle de Marlene BADUEL recrutée, il y a 2 ans maintenant qui a pris la place de quelqu'un qui reste dans les mémoires de bcp de nos collègues plus anciens, je parle d'Annie Privat pour qui j'ai une amicale pensée à cet instant.

J'en profite donc pour remercier Marlene pour son travail, son efficacité, sa disponibilité et son professionnalisme. Je suis vraiment très heureux qu'elle soit à nos côtés au quotidien.

Au chapitre des remerciements je ne veux pas oublier de saluer le travail réalisé par nos collègues, membres du CA, et du bureau de notre association. Remercier tous ceux qui représentent l'AMF dans les différentes commissions. Certaines sont extrêmement importantes. Il est essentiel que la parole des élus du cantal y soit entendue. Je citerai à titre d'exemple le CODERST, la CDPENAF, la DETR , la commission des sites et j'en oublie aussi de très importantes.

Je veux saluer aussi particulièrement l'engagement de mes 4 collègues qui participent régulièrement aux réunions du bureau restreint qui suivent au plus près les décisions et les travaux de notre association :

- Jean Luc LENTIER, maire de VEZAC, un des VP de l'AMF
- Antoine GIMENEZ, trésorier général, secondé par Patricia ROCHES, Maire de Coren
- Et Valérie CABECAS, qui n'est pas là aujourd'hui pour des raisons familiales impérieuses et je vous prie de bien vouloir l'excuser.

Je n'oublierai pas d'associer à ces remerciements le conseil départemental et son président, Bruno FAURE, qui héberge notre association depuis de longues années, et lui fournit également un certain nombre de moyens de fonctionnement ; mise à disposition de salle de réunion, service reprographie, et le tout parfaitement gracieusement.

Je voudrais maintenant venir plus précisément à des temps forts de la vie de notre association nationale et le premier temps qui se présente à nous est celui du congrès national qui aura lieu Porte de Versailles du mardi 16 au jeudi 18 novembre. Vous êtes déjà nombreux à vous être inscrits, mais c'est encore possible et je vous invite à participer à ce moment de réflexion, d'échange, d'information et de rencontres mais aussi de convivialité et de découverte qui compte je crois, dans notre vie d'élus. Nous sommes à votre disposition, vous pouvez vous rapprocher de Marlene, pour un certain nombre de questions pratiques, et d'interrogations que vous pourriez avoir.

Je vous rappelle que nous vous avons communiqué des documents pour la meilleure organisation de ce congrès, et qu'il est essentiel que nous connaissions votre souhait de participer à un certain nombre de manifestations notamment pour la soirée partenariale qui aura lieu le mercredi soir, qui nous permettra d'assister à un spectacle et de passer, je crois, un bon moment, de réfléchir avec humour à nos institutions et à la vie de notre république ! et puis la soirée se poursuivra se poursuivre dans un restaurant parisien. Pour cette soirée les inscriptions seront définitivement close ce mardi puisque que nous devons bloquer définitivement les réservations pour le spectacle et le restaurant. Nos partenaires dont certains sont présents, nous soutiennent financièrement et nous permettent d'organiser cette soirée. Je tiens à les en remercier vivement. C'est aussi une marque de confiance par rapport à notre association et leur contribution, leur participation nous touchent et nous permet de nous offrir à tous, chers collègues, une soirée qui est généralement très appréciée pendant ce temps de congrès.

Le congrès s'est aussi beaucoup d'échanges, de temps de réflexion, de rencontres avec notre association nationale, notre bureau, notre président et notre secrétaire général.

Cette année particulièrement. Le congrès verra le renouvellement de nos instances dirigeantes. Vous avez reçu les éléments pour le vote. Pour la première fois vous n'êtes pas obligé de donner un pouvoir si vous n'êtes pas présent, vous pouvez voter grâce au vote électronique et je vous engage vivement à le faire. Ce n'est pas très habituel dans nos instances, mais cette année nous avons 2 listes et 2 personnes qui briguent la présidence de notre association, c'est un temps fort dans la vie démocratique de l'AMF. Les 2 listes, je crois à mon sens, respectent ce qui fait la marque de fabrique de notre AMF c'est à dire la représentativité de toutes les communes petites, moyennes et grandes, de tous les territoires et de toutes les sensibilités politiques. C'est la force de notre AMF que ce soit au niveau national ou au niveau local d'avoir cette représentativité qui lui permet de pouvoir toujours parler au nom des Maires Cantal ou des Maires de France sans autre préoccupation que la défense des intérêts de nos collectivités.

Parmi les projets de notre association pour l'année qui vient, je voudrais mettre l'accent sur quelques points particuliers.

Tout d'abord une de nos missions essentielles concerne l'information et la formation de nos membres, et des élus du Cantal.

L'information pour nous c'est une vraie préoccupation. Certains d'entre vous, je le sais, sont de fidèles lecteurs de la newsletter de l'AMF15 à laquelle Marlene met tout son savoir-faire, et pour laquelle elle a une veille particulière sur les points essentiels que ne doivent pas manquer les maires cantaliens.

Nous avons voulu que cette newsletter soit très synthétique dans son abord, qu'elle vous permette de voir au premier clic, le sommaire et les points fort de l'actualité de la semaine ou de la quinzaine. Ensuite un deuxième clic, vous permet d'approfondir le sujet en référence à des textes ou avec le développement du sujet traité.

Je vous invite, si vous n'en êtes pas encore familier, à devenir des fidèles de cette newsletter.

Nous sommes tous, abreuvés d'informations et cette préoccupation sera d'ailleurs évoqué par une collègue devant le Premier Ministre.

Vous pouvez également vous référer à nos sites internet. Que ce soit celui de l'AMF 15, que celui de l'AMF nationale. Une petite visite régulière permet de ne pas passer à côté de choses importantes dans l'actualité de nos collectivités

La formation un autre sujet important et une autre de nos missions essentielles. Vous avez dans les documents qui vous sont remis le planning des formations. Grâce à mairie 2000, grâce à notre association nationale, grâce à d'autres partenaires, nous vous proposons un large éventail de formations, et beaucoup d'entre vous ont déjà participé au cours de l'année qui vient de s'écouler à des formations. Jean Luc les a rappelés dans son rapport.

Elles sont toujours animées par des spécialistes du sujet traité mais aussi avec un sens réel et un souci permanent de la pédagogie pour rendre ses formations vivantes et interactives autant que possible.

Je ne vais pas les énumérer. Je mettrai simplement en exergue celle qui se profile dès le mois de décembre concernant les pouvoirs de police du Maire. Vous avez été très nombreux lors des formations sur les incivilités que nous avons pu faire avec la gendarmerie et j'en remercie à mon tour le colonel Aubry d'avoir permis cette l'initiative, vous avez été nombreux à plébiscité cette demande sur les pouvoirs de police du maire : « c'est quoi le Maire et ses pouvoirs de police ? quels sont les droits et les devoirs du maire en tant qu'OPJ ? et quels sont les limites de cet exercice.

Dans ce chapitre formation, je me dois de saluer le partenariat que nous avons établi avec Groupama et le Conseil départemental pour proposer aux élus et aux agents des formations aux geste qui sauvent Ces formations seront décentralisées et j'espère que vous serez nombreux à vous y associer.

Nous allons aussi au cours de cette année nous replonger dans la question qui est loin d'être réglée même si beaucoup de progrès ont été fait ici et là dans le département concernant les biens de sections.

Nous avons édité il y a quelques années un guide sur les biens de sections qui a connu un vrai succès auprès des adhérents cantaliens mais aussi des départements voisins, pour mette à la portée de chacun la redoutable complexité de la règlementation en la matière. Mais aussi pour permettre à tous de mettre en œuvre une véritable démarche, pour remettre de l'ordre si je puis dire, dans la gestion souvent un peu empirique de ces biens. Nous allons donc nous

employer à réactualiser ce guide en fonction des dernières avancées législatives même si depuis ces dernières années les choses se sont un peu stabilisées, mais il y a quand même une actualisation à faire et Maître Chloé MAISONNEUVE qui nous avait aidé dans la rédaction initiale et tout à fait d'accord pour continuer à nous accompagner sur ce sujet en même temps que les autres partenaires associés à la rédaction.

Je me permets également d'attirer votre attention sur une demande que nous avons formulé auprès des communautés de communes concernant la création d'un groupe de travail autour de la question de l'artificialisation des sols, sujet sensible et également autour de la doctrine photovoltaïque au sol parce que ici ou là des projets de communautés de communes, souvent pertinents, souvent intéressants pour les territoires, se heurtent, à des difficultés et dans tous les cas il est utile que nous puissions débattre, discuter, avec l'Etat, la DDT, les services de la chambre d'agriculture, d'une doctrine, d'élément de référence qui permettront ensuite à la CDPENAF de pouvoir se prononcer lorsque ces dossiers arriveront en commission. Si vous n'avez pas encore répondu à cette sollicitation de l'AMF, faites-le, je crois que cette démarche est importante pour un certain nombre d'intercommunalité cantalienne.

Cette question de l'occupation des sols, sera aussi reprise tout à l'heure dans une adresse au Premier Ministre en même temps qu'une expérimentation sur la revitalisation des centres-bourgs

Autre sujet que j'évoquerais en présence du Premier Ministre : la convention pour une école de qualité accessible à tous. Je voudrais tout de même m'y arrêter un instant.

Il sera nécessaire, je crois, à un moment, que nous puissions prendre un temps, peut être lors d'une Visio conférence, pour éviter des déplacements et parce que le sujet peut s'y prêter, pour une refaire l'historique de la convention scolaire que nous avons signé en 2014 avec le Ministre Peillon en Préfecture du Cantal, et qui a été réactualisé par 2 avenants en 2016 et en 2019. Le dernier ayant été signé également par le président du Conseil départemental du Cantal.

Cette convention scolaire pour en donner l'essentiel, avait pour objectif de permettre une concertation beaucoup plus approfondie entre les territoires et les services de l'inspection académique avant de proposer des mesures de carte scolaire et préparer des évolutions du tissu scolaire de notre département. Cet engagement à la concertation avait 2 corollaires :

pour l'Etat, celui de s'engager à maintenir des moyens malgré des baisses d'effectifs que nous connaissons régulièrement hélas, puisque nous avons perdu + de 1500 élèves depuis 2014.

Pendant la 1ere convention, les effectifs des professeurs cantaliens est resté constant.

Le 1^{er} avenant prévoyait la possibilité de supprimer jusqu'à 5 postes / an si la baisse des effectifs se poursuivait. En réalité sur ces 3 années nous avons perdu 8 postes.

Le 2ème avenant a réduit le nombre de fermetures possible à 3 et nous avons effectivement perdu 6 postes ces deux dernières rentrées, compte tenu de la baisse du nombre d'enfants.

Le corollaire pour l'Etat c'était donc l'engagement sur les moyens. Le corollaire pour les collectivités c'était l'engagement à une réflexion sur les territoires pour justement donner du corps à cette concertation avec les services de la DSDEN.

Je dois dire que cette réponse des territoires a été très inégale. Sur un certain nombre d'entre eux, effectivement on a vu des évolutions se faire, des réflexions s'engager entre les élus, les parents d'élèves, les différents partenaires de l'école, pour aboutir à des évolutions du tissu scolaire ou pas d'ailleurs, mais la réflexion a eu lieu.

Hélas, à mon sens, elle n'a pas été suffisamment aboutie et approfondie sur les territoires. Du coup on a vu des réactions, je dirais, naturelles, de rejet de certaines mesures de carte scolaire proposées par l'administration parce que je pense que cette concertation n'avait pas effectivement eu lieu avant que des mesures d'évolution du tissu scolaire soit proposées.

Je sais que l'an dernier, lors de la carte scolaire, la prise de position que j'avais pu exprimer et qu'avait relayé en particulier le journal local, avait donné lieu à un certain nombre de remarques et d'incompréhension du genre « l'association des maires ne soutient pas les communes victimes de fermeture. » Nous en avons d'ailleurs largement débattu lors de notre CA à Murat le 25 mars. Dans mon esprit la position de l'AMF, c'est une position de défense des moyens pour le département et je crois pouvoir dire, j'ai essayé partout au niveau de l'AMF nationale, au sein des commissions éducation ou celle de la commission des territoires ruraux à porter la parole du département du cantal pour que ses spécificités lié à son statut de territoire de montagne fassent que l'on ne tiennent plus seulement compte de ratios et de taux d'encadrement qui n'ont aucun sens dans un territoire comme le nôtre. Notre combat c'est donc la dotation globale du département. Après je crois que ce n'est pas le rôle de l'AMF

d'aller revendiquer ici ou là, la fermeture de tel poste ou la défense d'un autre, ou la réouverture d'un troisième.

Il faut bien savoir que sauver un poste, compte tenu que l'enveloppe est fermée, c'est en condamner un autre. Cela relève de la responsabilité de l'éducation nationale, et des instances ad hoc.

J'espère que nous aurons l'occasion un peu plus tard de consacrer un temps à l'historique, de cette convention car il est nécessaire que chacun s'approprie sa philosophie. Je dois dire que je suis assez inquiet pour la poursuite de ces engagements à la fin de la période couverte par le 2eme avenant, c'est à dire pour la rentrée 2022. Je crois que nous devons nous battre, nous devons nous faire entendre, au niveau de l'inspection académique, au niveau du rectorat, mais aussi, par l'intermédiaire de notre association nationale, au ministère pour que soient prises en compte les spécificités de l'école rurale et particulièrement de l'école dans les départements de montagne.

Je solliciterai la réflexion du premier ministre sur la question du lien communes / Intercommunalités, et c'est le dernier point que je voudrais évoquer devant vous, c'est la vie de nos intercommunalités et de leur vie démocratique et de la place des communes dans le projet territorial de développement porté par les intercommunalités mais porté forcément par les communes.

Depuis maintenant 3 ans, un certain nombre de communauté de communes, dite XXI, ont vu le jour dans notre département.

D'autres secteurs sont restés au dimensionnement historique de l'intercommunalité.

Dans tous les cas, chacun s'interroge.

Je crois qu'au niveau des communautés XXL, qui sont nées de la fusion de 3 ou 4 communautés préexistantes, clairement se pose, aujourd'hui la question de faire entendre la voix des maires, dans des communautés où la conférence des maires réunit 50 élus ou +, où le conseil communautaire est composé de plus de 70 membres voir +

Ce n'est pas facile et il est hors de question pour moi de porter un jugement sur la façon dont sont dirigées les communautés de communes bien entendu. Cependant cette préoccupation existe dans tous les territoires et vous êtes nombreux à nous interroger régulièrement et à

faire connaître vos interrogations par rapport à la place de la commune dans le paysage du développement local aujourd'hui.

Je pense que les intercommunalités sont des outils dont personne ne conteste l'efficacité en matière de réalisation de services, d'équipements communautaires ou communs qui profitent à l'ensemble du territoire. Je crois que c'est vraiment la vocation des EPCI et à mon sens elles n'y réussissent pas si mal.

Cependant la complexité des démarches de projet aujourd'hui, la multiplicité des contrats du TEPCV, au TEPOS, AU CRTE, et j'en passe... Comment les maires qui ne participent pas à la vie du bureau, mais seulement à la conférence des maires ou au conseil communautaire pourraient-ils s'approprier toutes les subtilités des décisions de l'EPCI concernant les choix faits en matière de développement, en matière de services, en matière d'équipement du territoire.

Je pense qu'il est temps que nous nous arrêtons un petit peu sur cette question-là et que nous replaçions au cœur de nos débats la place de la commune, le rôle, la place des maires, le rôle, la place des dirigeants des EPCI.

Et je crois que nous nous porterions tous mieux, à prendre le temps de cette réflexion pour la définition de cette ligne de partage, entre l'action communale et l'action communautaire. La définition de l'intérêt communautaire, la définition du rôle de chacune de nos structures. Pour que demain nous ayons une efficacité maximale en terme de développement local.

A côté des EPCI je pense aussi que les communes ont un rôle absolument indispensable et que la recherche de l'harmonie et la recherche de la complémentarité pourrait demain, être une opportunité pour réellement cheminer vers un développement durable et efficace de nos territoires et au-delà de notre département, pour que nous puissions tous contribuer à l'objectif commun de reprise d'une démographie positive, dans le cantal.

Le contexte y est peut-être favorable. Je crois que nous devons prendre le temps de cette réflexion pour qu'un maximum de complémentarité puisse nous permettre de réussir ce défi.

Avant de conclure, je veux vous faire de propositions que notre bureau sera amené à travailler. Nous étudierons la possibilité avec le journal La Montagne et le Conseil Départemental d'organiser dans le Cantal, comme cela se pratique déjà dans les autres départements auvergnats, un carrefour des collectivités. Ce pourrait être aussi l'occasion d'une nouvelle approche quant à l'organisation de notre assemblée générale annuelle.

Nous vous proposerons également, fidèles à une tradition longuement établie, l'organisation d'un voyage d'étude des maires du Cantal.

Les anciens, qui étaient en Corse, en Croatie, au Canada, ou en Ecosse pour le dernier, en garde tous d'excellents souvenirs

J'ai peut-être été un peu long je m'en excuse mais je voulais vous faire part de ces réflexions avant de laisser la place à la discussion et je voudrais juste terminer mon propos en évoquant quelques communes du cantal qui ont été victimes de catastrophes naturelles, d'inondations liées à des intempéries redoutables après un hiver difficile, c'est au cours de l'été maintenant que ces phénomènes météorologiques ont frappés ces communes. Je sais qu'elles sont en recherche de financement, que l'Etat, met tout en œuvre pour les accompagner au mieux, et je crois que les services de la préfecture et la ddt sont largement mobilisé là-dessus. Je voudrais simplement vous proposer que lorsque tout cela aura abouti, nous puissions peut-être penser à une solidarité départementale envers ces communes comme nous avons pu le faire l'an dernier pour soutenir les communes des alpes maritimes ravagées par de terribles inondations. Nous y reviendrons mais c'est une affaire à suivre.

Je vous remercie de votre attention.